



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Les services de l'État des Pyrénées-Atlantiques





L'année 2022 a été marquée par deux événements internationaux particulièrement marquants qui ont eu des conséquences notables dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le premier : la guerre en Ukraine a eu deux types de conséquences. D'une part, l'accueil de nombreux « déplacés », ce qui a conduit à la délivrance d'environ 1200 autorisations provisoires de séjour « protection temporaire ». D'autre part, des répercussions sur les stocks d'oléagineux et de céréales, mais aussi sur les stocks d'intrants et de carburants fossiles, cette pénurie entraînant une hausse des tarifs de l'énergie et de nombreux produits alimentaires. Le second concerne l'épisode de sécheresse qu'a connu l'Europe de l'Ouest et qui a aussi eu un impact sur le prix des denrées. En effet, l'important déficit pluviométrique a causé une réduction significative du rendement des cultures, notamment des cultures irriguées. Au niveau local, la forte baisse du débit des cours d'eau et des niveaux des nappes m'a conduit à rassembler un **Comité départemental sécheresse** visant à coordonner des mesures inédites dans le département.

A côté de ces deux événements qui dépassent les limites départementales, j'ai souhaité mettre en place plusieurs actions visant à agir sur la problématique du logement au Pays basque. Il apparaît effectivement de plus en plus difficile et s'y loger alors que les besoins en logement sont considérables dans cette partie du département. Aussi, j'ai instauré le **Comité territorial du logement au Pays Basque** dont l'objectif est de coordonner les acteurs et leurs différents outils, pour réussir à mettre en place un plan d'actions partenarial.

Parallèlement à ces difficultés particulièrement marquantes en cette année 2022, les services de l'État ont continué à assurer la **sécurité de la population**. Après les périodes de confinement dues à l'épidémie de Covid-21, l'accidentalité repart à la hausse et reste un sujet de préoccupation. Par ailleurs, le plan départemental de prévention de la délinquance 2020-2024 continue ses initiatives envers les personnes vulnérables. Je veille également à la lutte contre la cybercriminalité en promouvant la formation et la sensibilisation des acteurs publics locaux à ces menaces.

La protection de la population et du territoire a été une priorité, qu'elle concerne les risques naturels ou les risques technologiques. Un fort épisode de grêle a en effet touché notre département en 2022 et nécessité l'intervention de nombreux services de secours. Nous avons également accompagné les éleveurs lors d'une nouvelle crise d'influenza aviaire.

L'accompagnement des publics et la cohésion sociale nécessitent de maintenir les efforts et actions de façon soutenue. En 2022, Bayonne a été labellisée Cité éducative afin d'améliorer les conditions de la réussite scolaire, sociale et professionnelle des enfants et des jeunes.

Enfin, **au-delà du service rendu à la population, les services de l'État continuent à travailler aux côtés des collectivités territoriales en leur dispensant conseils et ingénierie territoriale.**

Pour finir, au-delà de leurs réponses aux événements inattendus ou à leurs missions habituelles, les services de l'État ont à cœur d'évoluer, de se perfectionner ou de se réorganiser :

- ainsi, le secrétariat général commun a débuté une opération de rénovation énergétique de 6000 m² de bureaux implantés sur la cité administrative de Pau ;

- la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a obtenu le label Qual-e-pref, signe de son engagement dans une démarche qualité. Ce label garantit un haut niveau de qualité de services et de relation à l'utilisateur.

La préfecture a été également l'une des quatre préfectures pilotes à ouvrir un point d'accueil numérique augmenté. Cet accompagnement personnalisé du public est d'autant plus nécessaire que l'application de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF) continue d'être déployée.

Malgré ces crises survenues en 2022, les services de l'État ont donc continué à assurer avec détermination leurs nombreuses missions aux côtés des usagers. Ce rapport a aussi vocation à les remercier pour leur implication.

Julien CHARLES
Préfet des Pyrénées-Atlantiques



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Charles', with a horizontal line underneath.

SOMMAIRE

FOCUS 1 : Un fort épisode de sécheresse	p 8
FOCUS 2 : L'accueil des déplacés ukrainiens	p 13
FOCUS 3 : Le logement au Pays basque	p 15
▶ 1/ La sécurité	p 18
1.1 Bilan de l'accidentologie 2022	p 18
1.2 Lutte contre la délinquance	p 21
1.3 La lutte contre l'immigration irrégulière	p 24
▶ 2/ La protection des populations et du territoire	p 26
2.1 La prévention des risques naturels et technologiques	p 26
2.2 La protection des populations	p 32
▶ 3/ La cohésion sociale et attractivité des territoires	p 40
3.1 L'accompagnement des publics ciblés	p 40
3.2 L'accompagnement des travailleurs et des entreprises	p 44
3.3 Renforcer l'attractivité des territoires	p 48
3.4 L'accompagnement particulier de la jeunesse	p 51
3.5 L'accompagnement des patients vers le sport	p 54
3.6 Les langues régionales	p 55
▶ 4/ L'amélioration du service public	p 57
4.1. Des relations de qualité avec les collectivités territoriales	p 57
4.2. Un accès simplifié aux services publics	p 60
4.3. Un service public en route vers la transition écologique	p 65



► FOCUS 1

Un fort épisode de sécheresse

DES CONDITIONS CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES EXCEPTIONNELLES

Après deux épisodes de crues en décembre 2021 et janvier 2022, le département a connu un déficit pluviométrique important avec environ 30 % de précipitations en moins du mois de février jusqu'à l'été.

Un fort déficit pluviométrique supplémentaire en juillet et août, associé à plusieurs épisodes de canicule, a occasionné une forte baisse des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes.

Ce déficit pluviométrique a également perduré à l'automne. Les cours d'eau ont connu des débits extrêmement bas, avec de nombreux assècs constatés sur des petits affluents ou en tête de bassins versants.



CONSÉQUENCES DE CETTE SÉCHERESSE ET GESTION DE LA CRISE

Pour limiter les impacts de cette sécheresse, des mesures inédites dans le département ont dû être mises en place. Un **comité départemental sécheresse** a été constitué :

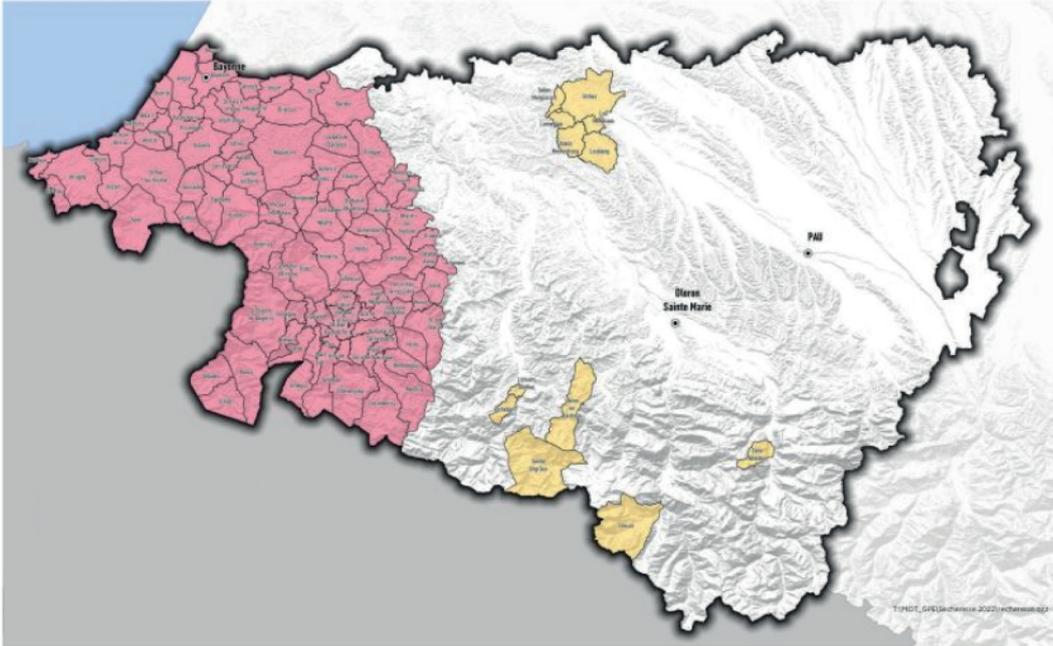
- 1 il s'est réuni à 8 reprises entre le 5 juillet et le 6 décembre (tous les 15 jours environ au plus fort de la crise) ;
- 2 il a favorisé la concertation et l'acceptabilité des mesures prises.

EAU POTABLE

- ▶ 107 communes ont été concernées par des mesures de restriction ou d'interdiction de certains usages de l'eau potable ;
- ▶ 95 communes ont été signalées en crise au Pays basque ;
- ▶ 6 communes (5 au Pays basque et 1 en Béarn) ont nécessité temporairement des approvisionnements par camion citerne et des interconnexions de secours ont été mises en place par la communauté d'agglomération Pays basque.

Plusieurs campagnes de communication ont été effectuées par les services de l'État (communiqués et conférence de presse, site Internet), relayées par les collectivités (site Internet, envoi SMS).

Communes ayant fait l'objet de mesures de restriction de l'usage de l'eau potable
Niveau maximum atteint lors de la sécheresse 2022

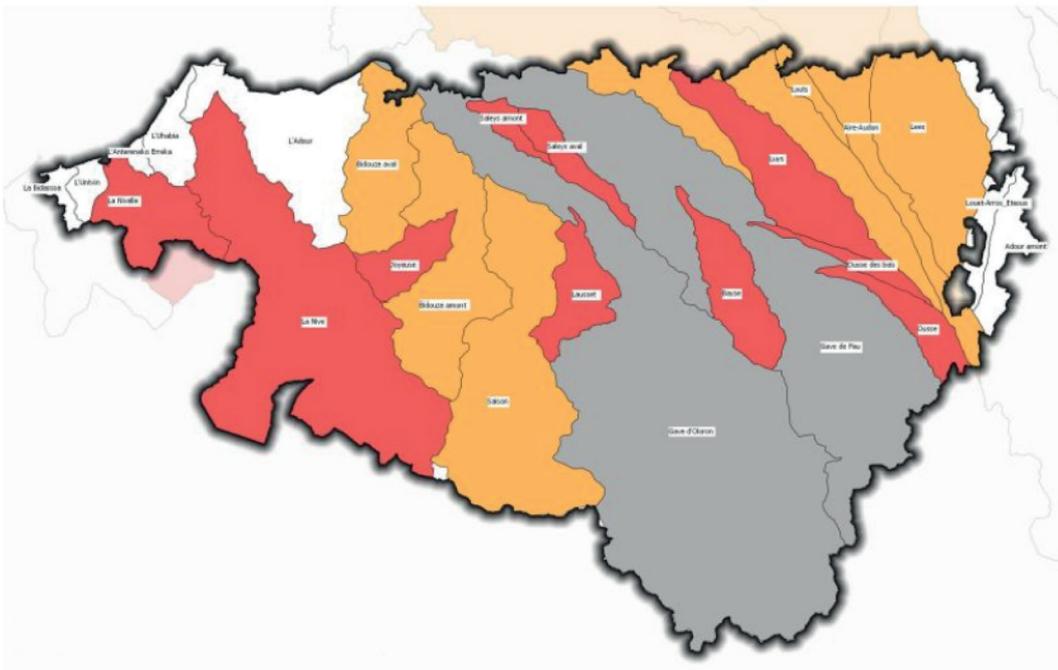


LÉGENDE

Niveau maximum atteint

- Alerte [12]
- Crise [95]

Mesures de restrictions concernant l'irrigation au 9 septembre 2022



LÉGENDE

Niveau de restriction

- Crise
- Alerte renforcée
- Alerte
- Vigilance
- Aucun

AGRICULTURE – IRRIGATION

Des mesures de restrictions sur l'irrigation ont concerné presque tout le département (sauf les gaves placés néanmoins en vigilance – en gris sur la carte), y compris les secteurs réalimentés par des retenues collectives dans le nord-est.

Les cultures non irriguées ont connu des baisses de rendement significatives, jusqu'à 50 %.

Pour les cultures irriguées (qui représentent 15 % des surfaces cultivées), l'irrigation a pu se dérouler à peu près normalement, sauf :

- ▶ sur les petits affluents régulièrement déficitaires, les plans de crise existant ayant dû être actionnés avec un mois d'avance,
- ▶ ainsi que pour des cultures tardives dans le secteur nord-est du département, en raison d'un épuisement trop rapide de certaines retenues d'irrigation.

HYDROÉLECTRICITÉ

Des tensions sont apparues sur les réserves d'eau de la SHEM en vallée d'Ossau (Bious, Artouste et Fabrèges). Une dérogation a été accordée pour réduire le soutien d'étiage en aval de la retenue de démodulation de Castets de septembre à mi-novembre, afin de maintenir un potentiel de production suffisant pour l'hiver.

MILIEU NATUREL

Le milieu aquatique a beaucoup souffert dans les petits cours d'eau où de nombreux assècs ont été constatés, entraînant de la mortalité piscicole, malgré plusieurs pêches de sauvetage. Par ailleurs, la mauvaise qualité des eaux dans les retenues collectives d'irrigation lors de l'approche ou de l'atteinte des culots piscicoles (température de l'eau trop élevée, présence de cyanobactéries) a entraîné également de la mortalité piscicole. Dans le nord-est du département, plusieurs rejets de stations d'épuration ont été constatés dans des cours d'eau en assec avec en corollaire une qualité d'eau dégradée.

PERSPECTIVES

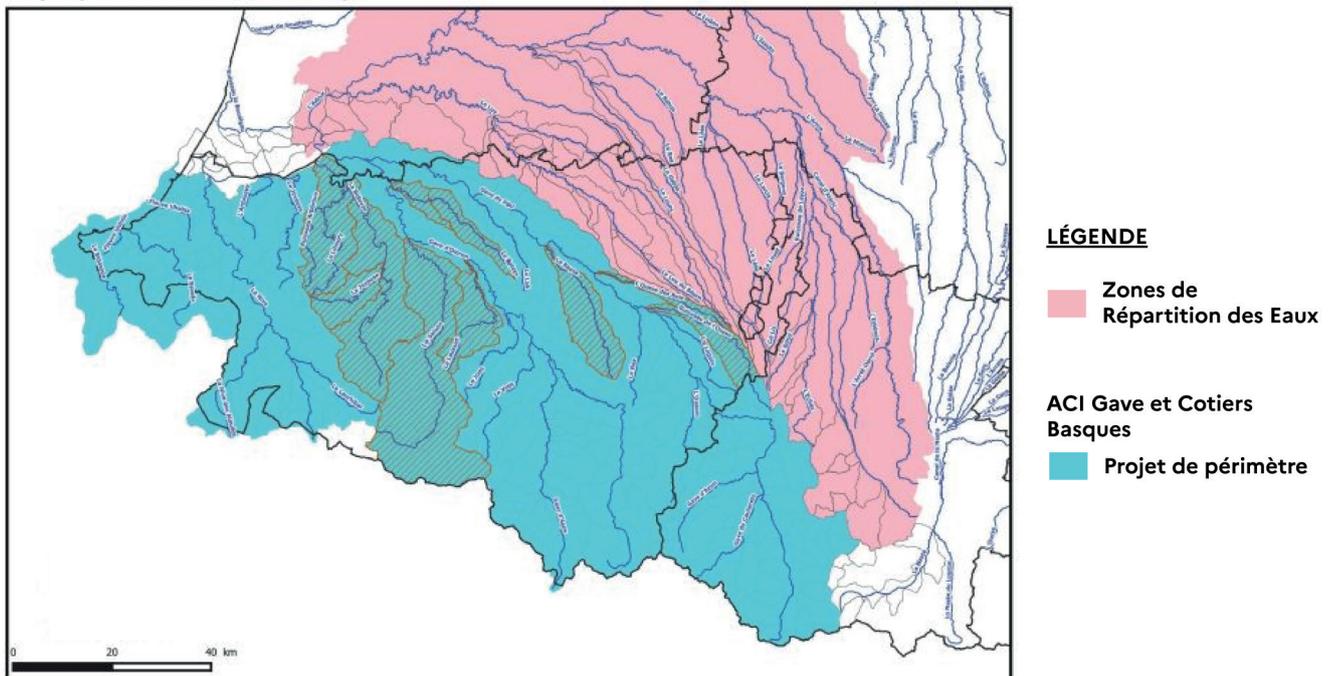
Plusieurs retours d'expérience ont été réalisés (niveau national, régional et local) pour :

- 1 Améliorer la gestion de la ressource en eau : sécurisation de la ressource et des réseaux d'eau potable, gestion plus fine des réservoirs d'irrigation ou hydroélectriques en lien avec le soutien d'étiage ;
- 2 Améliorer la gestion de crise pendant les années de sécheresse lorsque les actions structurelles se révèlent insuffisantes.

Concernant la gestion de crise, il est prévu de couvrir la totalité du département des Pyrénées-Atlantiques par des plans de crise pour la gestion de la ressource en eau, avec une logique de bassin versant :

- ✓ Actualisation du plan de crise déjà existant en zone de répartition des eaux Adour (nord-est du département sous pilotage préfecture des Landes) ;
- ✓ Élaboration d'un plan de crise interdépartemental « Gaves et Côtiers basques » (pilote par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques).

Projet de périmètre du futur ACI Gaves - Cotiers Basques





► FOCUS 2

L'accueil des réfugiés Ukrainiens

A partir du mois de mars 2022, le département a accueilli plus d'un millier de déplacés ukrainiens :

- ✓ sur des structures collectives dans plusieurs communes : Narcastet, Gotein Libarrenx, Bayonne. Ces structures ont permis d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les personnes , et sont parfois toujours ouvertes (par exemple à Billère avec le site de Saint-Odile logeant 27 personnes) ;
- ✓ dans de l'hébergement citoyen avec 222 appariements de ménages réalisés ;
- ✓ 96 ménages ont eu accès à un logement notamment par le recours au dispositif d'intermédiation locative dans le parc privé ou social.

Plusieurs associations (l'OGFA, Atherbéa, Isard Cos, France Horizon et Habitat et Humanisme) ont accompagné 790 personnes dans leurs démarches administratives et d'insertion.

Ainsi, sur l'année 2022, 1200 autorisations provisoires de séjour ont été délivrées aux déplacés ukrainiens soit 700 autorisations et 500 renouvellements au bout de 6 mois.



Site d'accueil collectif Sainte-Odile de Billère



► FOCUS 3

Le logement au Pays basque

COMITÉ TERRITORIAL DU LOGEMENT AU PAYS BASQUE

Les besoins en logements sont forts sur le territoire de l'agglomération du Pays basque, notamment en matière de logements accessibles à tous : 11 000 demandes de logements sociaux et un délai d'obtention de plus de 2 ans.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a instauré le 16 février 2022 le **comité de pilotage territorial pour le logement au Pays basque**, en présence des représentants territoriaux de l'État, du président du conseil départemental, du président de la communauté d'agglomération du Pays basque, du directeur régional adjoint de la Banque des territoires Nouvelle-Aquitaine et du directeur de la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques.

Sont également associés aux travaux de ce comité les représentants de l'établissement public foncier local Pays basque, du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Pays basque et du Sud des Landes, des aménageurs publics et privés ainsi que de l'ensemble des organismes du logement social du département des Pyrénées-Atlantiques.

Ce comité de pilotage territorial a pour objectifs de :

- ▶ partager avec l'ensemble des acteurs locaux du logement les constats sur la situation du logement au Pays basque ;
- ▶ assurer la coordination des différents acteurs et de leurs outils au service d'une ambition commune et partagée ;
- ▶ permettre à l'État d'avoir un lieu d'échange avec l'ensemble des acteurs du Pays basque sur la problématique de la production de logements ;
- ▶ contribuer à la mise en place d'un plan d'actions partenarial et s'adapter aux besoins des acteurs.

Un second comité territorial du logement s'est tenu le 19 décembre 2022 en présence des maires des 24 communes de la zone tendue et des communes labellisées Petites villes de demain. Les actions menées en 2022 ont été présentées et une feuille de route a été fixée pour l'année 2023.

Ce comité a notamment permis d'accentuer les actions de détection et de contrôle des baux frauduleux, en particulier ceux contenant une clause de libération du logement pendant la période estivale, ainsi que le contrôle de changement d'usage de logement en meublé de tourisme.

Une boîte à outils recensant les guides et informations pour réaliser une opération en faveur du logement à l'attention de tous les maires a été mise en ligne sur le site internet des services de l'État :



<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Logement/Boite-a-outils-en-faveur-du-logement>.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES AIDES À LA PIERRE

Dans le cadre du plan de relance et pour répondre au besoin en matière de logement, l'État a accompagné :

- ▶ la rénovation lourde de logements sociaux à hauteur de 540 000 € ;
- ▶ la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation avec la CAPB définissant des objectifs de production de logements, ce qui a permis de verser une aide de 982 000 €.

En 2022, l'État a apporté son soutien financier aux collectivités en finançant notamment la construction de 1 169 logements sociaux mobilisant 5,07 M€ du fonds national des aides à la pierre (FNAP), et la rénovation de 1 149 logements du parc privé grâce aux 18,36 M€ de l'ANAH.

FNAP	Nombre de LLS	Montants en M€ engagés
CAPB	625	3,26
CAPBP	255	1,2
CD64	289	0,61

ANAH	Montant en M€ engagés en 2022	Nombre de logements
CAPB	8,11	291 + 74 en copro
CAPBP	2,68	223
CD64	7,57	561

Bilan Ma Prime Rénov' 2022 : 6 898 dossiers déposés pour un montant total de subventions de 21 839 931 €, correspondant à un montant total de travaux de 76 332 160 €.



1. LA SÉCURITÉ

1.1 BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE 2022

L'insécurité routière demeure importante dans le département. La barre des 40 tués est à nouveau dépassée en 2022.

PERIODE	Accidents	...dont accidents mortels	Tués	Blessés	...dont blessés hospitalisés
2022*	872	42	47	1041	213
2021*	951	39	41	1106	256
ÉVOLUTION 2021/2022	-8 % ↘	8 % ↗	15 % ↗	-6 % ↘	-17 % ↘

2021*: Données issues des fichiers BAAC de la plateforme TRAxY de l'ONISR

2022*: Données issues des fichiers PRE-BAAC et BAAC de la plateforme TRAxY de l'ONISR

AU TOTAL **47** TUÉS

La hausse de l'accidentalité concerne principalement les deux-roues, à savoir les vélos (+2 % par rapport à 2021) et les engins de déplacement motorisés (+64 %). Les usagers vulnérables (piétons, deux-roues) représentent 59 % des victimes. Ce sont les villes de Pau, Bayonne, Anglet, Biarritz, Lons et Saint-Jean-de-Luz qui totalisent le plus grand nombre d'accidents (529). Bayonne recense le plus grand nombre de tués (8 en 2022).

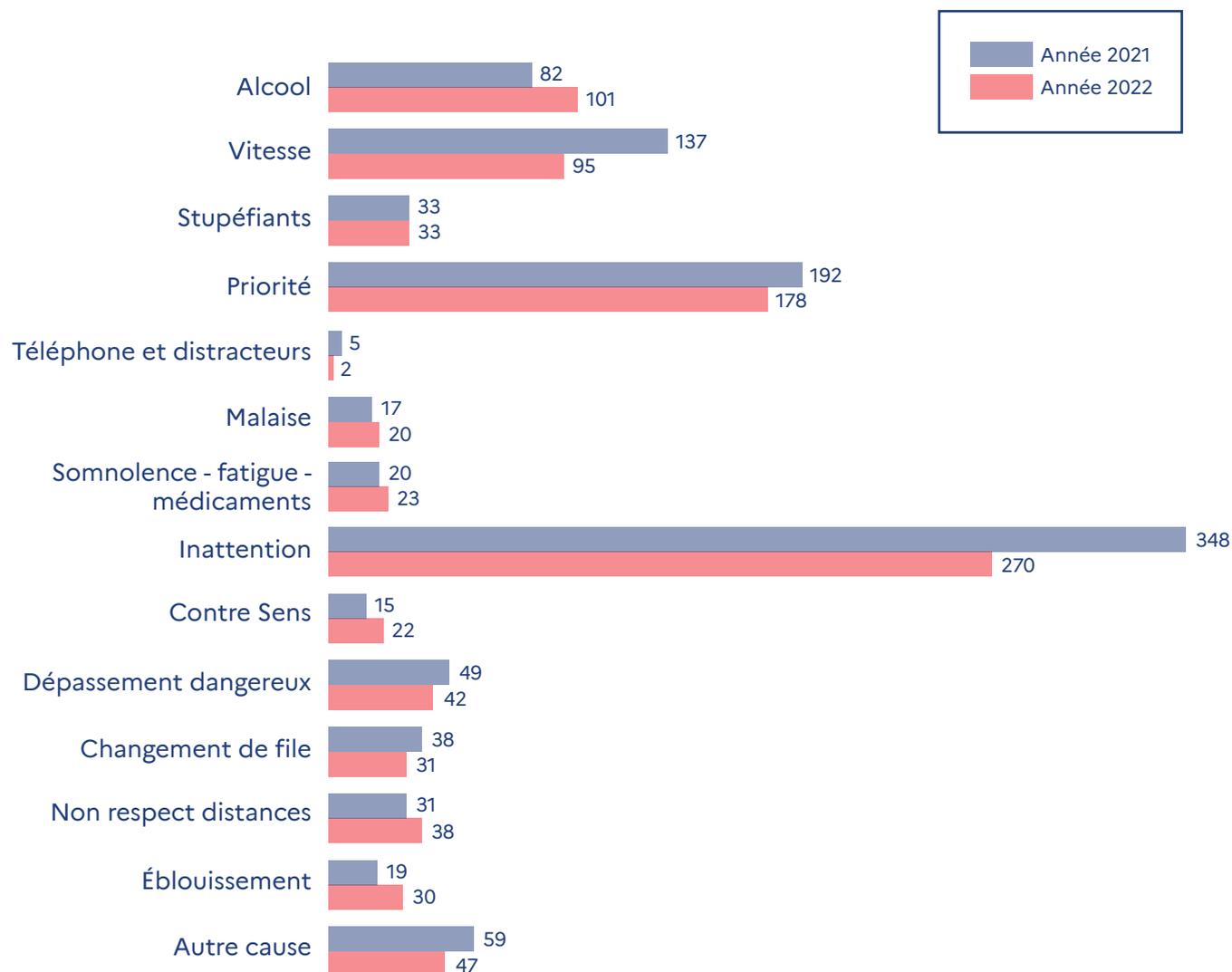
ACCIDENT/CATÉGORIE	2021	2022	%	NOMBRES
PIÉTONS + EDP SANS MOTEUR	99	90	-9 %	-9
EDP A MOTEUR	11	18	+64 %	7
VÉLO	112	114	+2 %	2
CYCLO-SCOOT	255	204	-20 %	-51
MOTO	213	176	-17 %	-37
VT/VU	782	738	-6 %	-44
PI + BUS	19	50	+163 %	31
AUTRES	24	18	-25 %	-6
TOTAL	951	874	-8 %	-77

La colonne «Nombres» comptabilise le nombre de véhicules concernés par la catégorie. Par exemple, un accident avec un véhicule de catégorie 1 et un véhicule de catégorie 2 est compté sur chaque ligne. Il est donc normal qu'il y ait plus de véhicules décrits que d'accidents.



L'inattention (consciente ou inconsciente), les refus de priorité et la vitesse inadaptée aux circonstances de circulation restent les principaux facteurs relevés.

LÉGENDE



À noter :

- ▶ **+ 24 %** pour les conduites avec alcool (101 infractions en 2022 et 82 en 2021) ;
- ▶ **- 23 %** d'accidents liés à l'inattention (270 en 2022 et 348 en 2021) ;
- ▶ **- 8 %** d'accidents liés au refus de priorité (178 en 2022 et 192 en 2021) ;
- ▶ **- 31 %** pour les accidents liés à une vitesse inadaptée (95 en 2022 et 137 en 2021).

1.2 LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'analyse des chiffres de la délinquance sur les 5 dernières années fait ressortir :

- ▶ une nette tendance à la hausse des atteintes aux biens : +28 % de 2021 à 2022 alors que les services enregistraient une baisse de -27 % de 2019 à 2021 ; et un taux de 21 pour 1 000 habitants en 2022 (taux national de 18,58 pour 1 000) ;
- ▶ le taux d'élucidation des atteintes aux biens passe à 13,9 % ;
- ▶ une hausse importante des atteintes volontaires à l'intégrité physique notamment des violences crapuleuses et non crapuleuses. Le taux pour 1 000 habitants, à 8,13 reste cependant bien en deçà de la moyenne nationale (11,79). Le taux d'élucidation augmente encore cette année pour s'établir à 70 %, bien au-dessus de la moyenne nationale (62,3 %).

L'évolution des données chiffrées de la délinquance ne peut être analysée de manière globale sans prendre en compte l'impact des mesures sanitaires adoptées en 2020 et 2021 pour faire face à l'épidémie de COVID.

Si ces dernières n'ont eu aucun effet sur les atteintes à l'intégrité physique et les infractions économiques et financières, qui progressent de façon significative depuis plusieurs années, elles ont au contraire, fortement pesé sur le niveau des atteintes aux biens. En effet, les périodes de confinement, de restriction de circulation, de couvre-feu et de fermeture des ERP (établissements recevant du public) ont mécaniquement réduit les opportunités de passage à l'acte. Le département a été davantage soumis à de fortes variations que la moyenne, en raison du poids de la délinquance de passage (attractivité touristique du littoral, fréquentation des festivités locales comme les fêtes de Bayonne, au cours desquelles de très nombreux délits ont été enregistrés).

Nombre de faits constatés enregistrés par les forces de sécurité qui ont été commis dans le département.

	2022	2021	ÉCART 2022/2021 EN NOMBRE	ÉCART 2022/2021 EN %	TAUX POUR 1000 HABITANTS 64/NATIONAL
ATTEINTES AUX BIENS	14 258	11 141	+3 117	28 %	20,97 / 28,58
ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	5 528	4 888	+640	+13,1 %	8,13 / 11,79

ZOOM SUR UN EXERCICE D'ATTAQUE TERRORISTE



Le 22 novembre 2022 alors qu'il fait déjà nuit, plusieurs clients paniqués de l'Intermarché de Morlaas (64) appellent le « 17 » et décrivent aux opérateurs du centre opérationnel de la Gendarmerie de Pau une scène de chaos, après qu'un homme armé se serait introduit dans le magasin et aurait ouvert le feu sur plusieurs personnes.

Ce scénario catastrophe plante le décor d'un exercice destiné à préparer les gendarmes de la compagnie de Pau à réagir face à une attaque terroriste.

Cette situation, qui constitue une des plus dangereuses et complexes à gérer pour les membres des forces de l'ordre, a été planifiée dans le cadre d'un « schéma national d'intervention » qui prévoit une réponse opérationnelle graduée et la répartition des rôles entre les différentes unités. Comme à Pau, les gendarmes des compagnies d'Oloron-Sainte-Marie, de Bayonne et d'Orthez se préparent chaque année à intervenir dans le cadre d'une attaque où les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) seront en première ligne.



Enfin, d'ici quelques années, l'ensemble des PSIG du département bénéficieront de la capacité augmentée et du matériel destiné aux PSIG-SABRE qui confèrent la qualité « d'unité d'intervention intermédiaire » dont bénéficie actuellement le seul PSIG d'Orthez.

ZOOM SUR UN CONTRÔLE DOUANIER

Le **samedi 12 février**, les agents des douanes en contrôle au péage de Biriatoú sélectionnent un poids lourd se rendant aux Pays-Bas depuis l'Espagne et transportant 36 blocs de polystyrène. Les premières investigations ne révèlent rien de suspect mais l'inspection de la cabine permet de découvrir un sac contenant de l'herbe de cannabis.

Les agents poursuivent le contrôle du chargement, ce qui permet de découvrir que les énormes blocs de polystyrène servent en fait à cacher une importante quantité de stupéfiants : 141,5 kg d'herbe de cannabis et 738,7 kg de résine de cannabis.



»» LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

En 2022, les référents sûreté de la gendarmerie et de la police nationale ont suivi la formation « initiation à la sécurité » avec l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et sensibilisé les acteurs publics et économiques locaux sur les menaces de la cybercriminalité.

Ainsi, le réseau des référents cybermenaces de la Police nationale est une structure innovante composée :

- ▶ de réservistes issus du monde de l'entreprise et engagés dans la lutte contre la cybercriminalité ;
- ▶ de policiers spécialisés ;
- ▶ d'investigateurs en cybercriminalité ;
- ▶ de professionnels et institutions partenaires.

Les réservistes dispensent des conseils de prévention face à la criminalité utilisant les moyens numériques. Ces sensibilisations s'adressent aux salariés de l'entreprise, aux responsables informatiques et à leurs dirigeants. Les réservistes donnent des conseils de bonne hygiène numérique et de premiers secours en cas de cyberattaque.

La lutte contre la cybercriminalité est également menée grâce à la coopération transfrontalière.

1.3 LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

En 2022, **600** mesures d'éloignement (OQTF, réadmission, interdiction du territoire, assignation à résidence) ont été prises par le bureau des étrangers de la préfecture.

BILAN CHIFFRÉ DIDPAF	ANNÉE 2022	BILAN CHIFFRÉ	ANNÉE 2022
LES NON ADMISSIONS	1 051	Nombre de filières de passeurs identifiés	5
LES INTERPELLATIONS D'ESI	955	Nombre d'employeurs étrangers sans titre poursuivis	37
LES RÉADMISSIONS MALAGA	330	Nombre de trafiquants de migrants	146

Les interpellations d'étrangers en situation irrégulière ont en partie été menées sur la base des 600 mesures.



2. LA PROTECTION DES POPULATIONS ET DU TERRITOIRE

2.1 LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES RISQUES NATURELS

La gestion de crise du cabinet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques en 2022 :

—> **7 COD (centre opérationnel départemental)** ont été activés en 2022, dont 3 pour des événements climatiques

LE BILAN CATASTROPHES NATURELLES 2022 :

- ▶ Nombre de demandes passées en commission interministérielle : 76 ;
- ▶ 63 ont obtenu un avis favorable, 13 un refus.

Le bilan des interventions du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) en 2022 :

INTERVENTIONS DU SDIS EN 2021	NOMBRE
SECOURS À PERSONNE	35 786
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	3 399
INCENDIES	2 506
OPÉRATIONS DIVERSES (PROTECTION DES BIENS)	3 565
RISQUES TECHNOLOGIQUES	616
INTERVENTIONS TOTALES	45 872

L'APPROBATION DE 10 PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Les plans de prévention des risques naturels ont pour objectif :

- ▶ d'établir les aléas prévisibles sur le territoire d'une commune ;
- ▶ d'émettre des règles permettant de ne pas soumettre de nouveaux enjeux humains et matériels.

Ils se traduisent en servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme.

Les communes soumises à ces plans ont l'obligation d'informer régulièrement leurs habitants et d'élaborer un plan communal de sauvegarde qui comporte les actions à mettre en œuvre pendant une gestion de crise.

En 2022, les PPRN suivants ont été approuvés par le préfet, après plusieurs années d'élaboration par la DDTM :

- ▶ Ispoure ;
- ▶ Cambo-les-Bains ;
- ▶ Ustaritz ;
- ▶ Bedous.
- ▶ Itxassou ;
- ▶ Jatxou ;
- ▶ Salies-de-Béarn ;
- ▶ Lée ;
- ▶ Larressore ;
- ▶ Bilhères-en-Ossau ;



ZOOM SUR

L'ADAPTATION AU TRAIT DE CÔTE



L'Etat a poursuivi sa mobilisation pour la mise en œuvre des politiques publiques concernant l'adaptation au recul du trait de côte, en agissant sur plusieurs champs, notamment :

- ✓ sur la route de la Corniche, entre Ciboure et Hendaye, au moyen de son expertise, technique et administrative, relativement aux risques d'effondrements de la route et du sentier littoral, et en cofinçant l'étude de mobilité en cours, décisive pour permettre aux élus du territoire de déterminer les orientations d'avenir en 2023 ;
- ✓ l'accompagnement des communes littorales sur de nombreux dossiers, publics et privés, liés aux dommages créés par la mer aux installations et habitations ;
- ✓ la mise en œuvre et le financement du premier Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en France sur la thématique de la recomposition spatiale liée au recul du trait de côte, à St-Jean-de-Luz.



ZOOM SUR

L'ÉPISODE DE GRÊLE DU 20 JUIN 2022

Le 20 juin 2022, un violent épisode de grêle touche le département des Pyrénées-Atlantiques et plus particulièrement l'agglomération paloise.



Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) effectue 1 570 interventions dans l'Est du Béarn, essentiellement pour le bâchage de toits. Au plus fort de l'intervention, 200 sapeurs-pompiers sont intervenus simultanément. Les opérations de bâchage se sont poursuivies jusqu'au 28 juin.

Au total, sont comptabilisés :

4250 appels de secours depuis le début de l'épisode ;

3 écoles endommagées.

Moyens engagés :

SDIS : 163 sapeurs pompiers engagés ;

74 engins venus des SDIS 64, 40, 47, 34, 31, 47, 72, 09 et des renforts nationaux (UIISC) ;

Extérieurs : 5 nacelles prêtées par la ville de Pau.

POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES RISQUES INDUSTRIELS

» L'ACTION DE L'UNITÉ BI-DÉPARTEMENTALE 40-64 DE LA DREAL

Chiffres 2022 de l'unité bi-départementale 40-64 de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) :

NOMBRE D'INSPECTIONS	234
NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS	7
NOMBRE D'ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX PRIS	51
NOMBRE DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES	20
NOMBRE DE PROCÈS VERBAUX	5

La protection de l'environnement constitue un des objectifs prioritaires de la DREAL (plus de 230 contrôles en 2022 sur le département, dont les rapports sont mis en ligne depuis le 1er janvier 2022). A ce titre, elle accompagne les porteurs de nouveaux projets sur le volet réglementaire afin d'anticiper les éventuels ajustements rendus nécessaires pour leur aboutissement.

Le bassin de Lacq

La poursuite de la reconversion du bassin de Lacq en 2022 s'est concrétisée par l'émergence de nouveaux projets innovants qui ont fait l'objet d'une mobilisation soutenue de la DREAL.

Les projets tels que CAREMAG (recyclage d'aimants) et ELYSE ENERGY (production de biocarburant) traduisent tout l'intérêt du bassin de Lacq pour l'implantation de nouvelles entreprises, notamment dans le cadre de la transition énergétique et de ses objectifs de décarbonation de l'industrie.



Le port de Bayonne

Décidée en 2012 par le S3PI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels), l'étude de zone du port de Bayonne a finalisé ses conclusions en 2022 et a fait l'objet d'une information auprès du public.

Cette étape permet d'établir un état des lieux non exhaustif du territoire sur lequel le S3PI pourra s'appuyer pour engager des actions complémentaires et améliorer l'information du public. A ce titre, la DREAL au niveau local et régional, apporte sa contribution sur le plan technique dans la réflexion du S3PI .



2.2 LA PROTECTION DES POPULATIONS

LA PROTECTION DE LA POPULATION CONTRE LA FRAUDE

>> LES ACTIONS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES DE BAYONNE

Résultats de la direction régionale des douanes de Bayonne en 2022 :

	STUPÉFIANTS						TABAC
	Cannabis	Cocaïne	Héroïne	Amphét.	MDMA	Ecstasy	Tabac
Nb. de contentieux	156	10	3	1	1	5	169
Quantité	7,9 tonnes	101 kg	1 kg	8,5	0,001	95 268 doses	2296,08 tonnes

A cela s'ajoutent les résultats liés aux contrôles sur les flux financiers (manquements aux obligations déclaratives -MOD- de capitaux, mais également blanchiments douaniers -art.415 du code des douanes-), sans omettre le trafic de contrefaçons.

MOD (manquement aux obligations déclaratives)		415 (blanchiments douaniers)		MOD+415		Contrefaçons
MOD en €	Autres devises	415 en €	Autres devises	MOD+415(€)	Autres devises	
19	2	7	0	6	0	16
862 815,00 €	85 246	1 022 755,00 €	0	1 623 175,00 €	0	19 793
Soit environ 3,6 millions d'euros						



ZOOM SUR

L'OPÉRATION DE CONTRÔLE DU 7 JANVIER 2022 AU PÉAGE DE BIRIATOU :

Le vendredi 7 janvier 2022, les agents des douanes en position sur le péage de Biriatoù sélectionnent un ensemble routier se rendant en Pologne depuis l'Espagne. Il transporte des marchandises de faible valeur (gobelets en plastiques, cartons pliés, etc.). Lors du contrôle du chargement, les agents découvrent, dans une palette de cartons pliés, 12 paquets thermosoudés. L'ouverture des paquets permet de constater qu'ils contiennent des billets pour un montant total de 1 126 900 €.



LA PROTECTION SANITAIRE DE LA POPULATION

>> L'INFLUENZA AVIAIRE

L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux.

Le département avait déjà été confronté à trois crises d'influenza :

- ▶ en 2015-2016 : 14 foyers, H5N1 principalement ;
- ▶ en 2016-2017 : 63 foyers, H5N8 principalement ;
- ▶ en 2020-2021 : 58 foyers, H5N1 principalement.



Outre les mesures de gestion des suspicions et des foyers (abattage rapide des animaux infectés), des mesures de surveillance et de lutte ont été mises en œuvre :

- ✓ définition de zones réglementées (389 communes des Pyrénées-Atlantiques au plus fort de la crise) ;
- ✓ restrictions des mouvements de volailles ;
- ✓ dépistages ;
- ✓ zones de dépeuplement préventif autour des foyers déclarés dans le but de limiter les risques de contamination à d'autres élevages.

En juillet 2022, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a présenté une feuille de route issue des travaux de concertation réunissant professionnels, services de l'État, scientifiques et représentants de la profession agricole pour éviter l'apparition et l'expansion d'une nouvelle épizootie dans la filière volailles.

Elle s'articule autour de 8 axes : surveillance, prévention, vaccination, méthodes de lutte et de gestion, activités cynégétiques, accompagnement de la filière (court terme), adaptation de la filière (moyen et long termes), résilience des services de l'État.

Ainsi, en quelques chiffres, la crise influenza aviaire 2021-2022 c'est :

99 suspicions « domestiques » (élevages, basses-cours) ;

74 foyers hautement pathogène (H5N8) / 1 foyer faiblement pathogène /
10 élevages à risque ;

28 élevages soumis à dépeuplement préventif ;

81 chantiers d'abattage en élevage ;

630 000 volailles abattues (foyers et dépeuplement préventif) ;

1174 arrêtés préfectoraux de gestion sanitaire ;

75 arrêtés préfectoraux de zones et jusqu'à 389 communes en zone
réglementée ;

1 procès verbal dressé ;

plus de 4,3 millions d'euros versés aux éleveurs (valeur des animaux
abattus sur ordre) ;

plus de 1200 laissez-passer sanitaires délivrés.

➤➤ LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

En 2022, l'ensemble des baignades du littoral de la côte basque a été conforme aux objectifs minimum fixés par la directive de 2006.

En eau de mer :

- ▶ 88 % des zones de baignade ont été classées en qualité « excellente » ;
- ▶ 12 % en « bonne » qualité.



Programme de surveillance :

Type d'eau	Nombre de sites	Nombre de prélèvements
Eau de mer	34	617
Points étude mer	2	40
Eau douce	6	58
Eau douce baignade artificielle	2	25
Points étude eau douce	3	28

Bilan :

En eau de mer, sur les 34 points surveillés :

- ✓ 30 présentent une excellente qualité,
- ✓ 4 présentent une bonne qualité.

En eau douce sur les 5 points surveillés au titre de la directive européenne :

- ✓ Tous présentent une excellente qualité.

En 2022 une nouvelle baignade en eau douce a intégré la liste des baignades déclarées à l'Union européenne : le lac de Larrouleta à Urrugne. Ce nouveau profil de baignade a mis en évidence le risque de développement de cyanobactéries. Des recherches spécifiques à cette problématique ont été intégrées dans le programme de contrôle.

LA PROTECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

>> PRÉDATION ET PASTORALISME

L'année 2022 a été marquée par la forte sécheresse en estive forçant les éleveurs à adapter la conduite de leurs troupeaux mais également par la grande progression de la prédation sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées. Dans le département, cela s'est traduit par 68 constats :

- ▶ 30 constats n'excluant pas la responsabilité du loup ;
- ▶ 1 constat n'excluant pas la responsabilité de l'ours (cela ne s'était pas produit depuis 2 ans).

Autre fait marquant, le relevé d'un indice « loup » ainsi qu'un constat n'excluant pas la responsabilité du loup au Pays basque à Lantabat, ce qui étend la zone connue de présence du loup depuis 2018.



Subventions liées au pastoralisme (mesure 76.A et mesure 76.B) : près de 4 millions d'euros d'aides publiques pour 440 dossiers.

La mesure 76.A

Prévoit une subvention (taux de 80 à 100 %) pour la mise en place de moyens de protection des troupeaux. Il s'agit de gardiennage renforcé, de chiens de protection, d'investissement matériel pour des clôtures électriques, d'accompagnement technique et d'analyse de vulnérabilité.

La mesure 76.B

Accorde des subventions pour 3 types de dépenses :

- 1 le gardiennage pour la mise en valeur d'espaces pastoraux ;
- 2 les améliorations pastorales (création et rénovation de cabanes pastorales, travaux liés à l'eau, télécommunication, contention) ;
- 3 l'animation, le portage et les études.

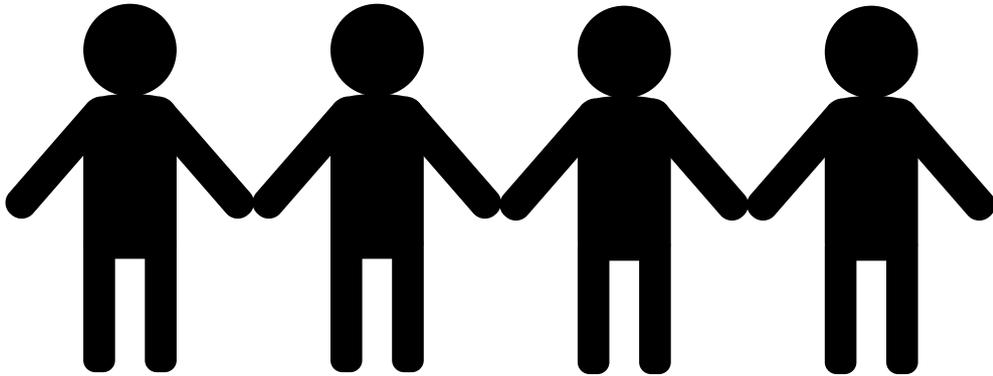
➤➤ DE NOMBREUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGRICULTURE POUR FAIRE FACE A UNE ANNÉE DE CRISES SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE

- ▶ Dispositif Résilience Ukraine destiné à compenser la hausse des charges d'alimentation animale et les dispositifs d'accompagnement de la crise porcine mis en place au printemps.
- ▶ La conjugaison d'un épisode de gel sévère, de deux couloirs de grêle et d'une période de sécheresse a affecté toutes les productions végétales et animales, et mis en péril l'approvisionnement en fourrage pour le cheptel. Ces difficultés climatiques, combinées à une forte hausse des coûts des fourrages mettent à mal la trésorerie des exploitations. Tous les dispositifs de soutien ont été mobilisés : les trois épisodes climatiques ont été reconnus en calamité agricole, ce qui permet une indemnisation des exploitants touchés. Des fonds d'urgence ont été mis en place par le ministère en charge de l'Agriculture pour le gel et la grêle. Des prises en charge de cotisations MSA ont également été proposées. Enfin des dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti ont été prononcés par la DDFIP.



Dispositif mis en place	Nombre de bénéficiaires / demandeurs*	Montant attribué
Influenza Aviaire Hautement pathogène 2021/2022 - Avance éleveurs	398	5 140 548 €
Influenza Aviaire Hautement pathogène 2020/2021 - Solde éleveurs	494	8 157 430 €
Aide porcine – volet Trésorerie	28	420 000 €
Aide porcine – volet structuration	76	2 266 728 €
Aide résilience Ukraine	2136	5 371 593 €
Fonds d'urgence gel	15	45 000 €
Fonds d'urgence grêle	72	560 000 €
Complément d'indemnisation gel assurés	7	31 809 €
Calamité gel 2022 (phase de dépôt terminée, instruction en cours)	64 *	196 104 €
Calamité grêle 2022 (phase de dépôt terminée instruction en cours)	35 *	18 292 €
Calamité sécheresse 2022 (phase de dépôt et d'instruction en cours)	2594 bénéficiaires / 3955 demandeurs	9 199 680 €

* pour ces dispositifs, il ne s'agit pas du nombre de bénéficiaires mais du nombre de demandeurs puisque l'instruction est en cours.



3. COHÉSION SOCIALE ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

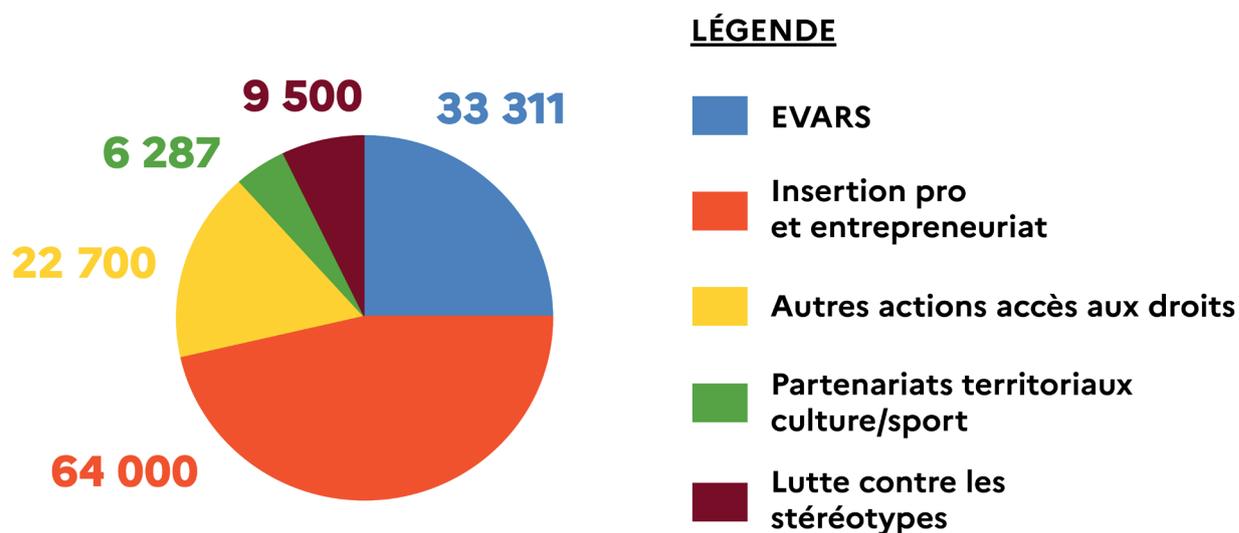
3.1 L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS CIBLÉS

»» POUR LE DROIT DES FEMMES, UN BUDGET EN HAUSSE

Sur l'année 2022, l'enveloppe financière du BOP 137 « Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes » (hors centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales) s'est élevée à 297 298 euros, soit une augmentation de 75 000 euros par rapport à 2021.

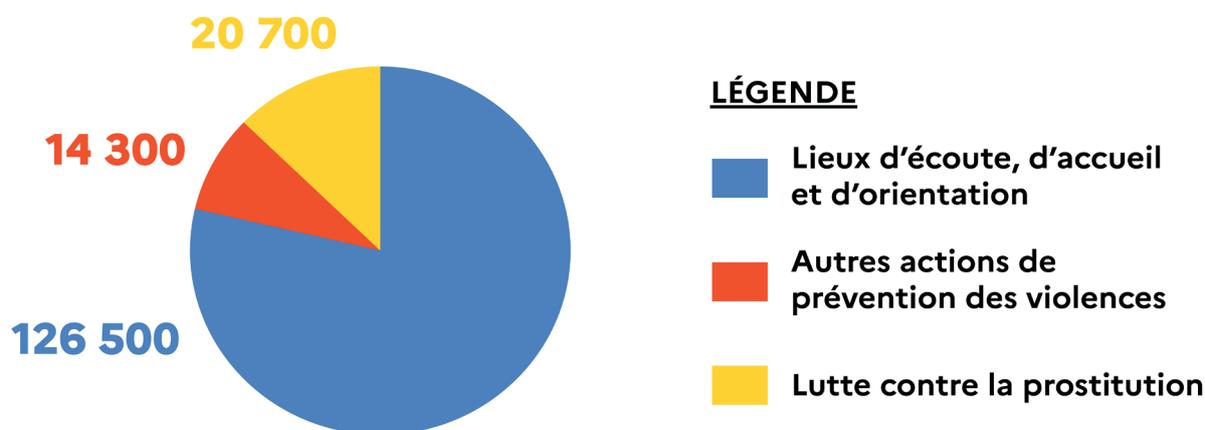
On distingue deux types d'actions financées :

- ▶ les actions « Accès aux droits et égalité professionnelle » pour un montant de 135 798 euros réparti comme suit :



*EVARS : espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle

- ▶ les actions « Prévention et lutte contre les violences et la prostitution » pour un montant de 161 500 euros réparti comme suit :



➤➤ **LA CONSOLIDATION DU CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS (CPCA)**

Ce dispositif propose un vrai parcours de prise en charge accompagnant les auteurs de violences conjugales et évitant les récidives.

En un an, 168 orientations d'auteurs de violences ont été effectuées :

- ▶ 143 orientations judiciaires ;
- ▶ 25 orientations hors judiciaire (volontariat ou orientation par un partenaire du territoire).

La subvention totale du BOP 137 « Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes » s'est élevée à 196 096 euros.

Par ailleurs, à titre expérimental, 7 places d'hébergement d'urgence ont été financées pour les auteurs de violences conjugales dans le Pays basque et le Béarn pour un montant de 76 650 euro, soit 565 nuitées.

➤➤ **ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES EN SITUATION D'EXPULSION LOCATIVE**

Dans le cadre de la stratégie départementale de prévention des expulsions locatives, le développement de la communication auprès des locataires, des propriétaires mais également des acteurs de l'action sociale et de l'immobilier a constitué une action prioritaire en 2022.



Trois temps forts sont à retenir :

- ✓ la matinée d'information lors d'une journée nationale d'accès aux droits le 24 mai 2022 au Palais de justice de Pau ;
- ✓ la participation au Théâtre Forum organisé lors de la nuit du droit le 4 octobre 2022 au tribunal judiciaire de Bayonne ;
- ✓ la mise en place d'un guichet unique d'information, adossé au secrétariat de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) accessible depuis le 1er septembre 2022 via un numéro gratuit (0 801 07 64 64).

» ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le département est doté de 4 quartiers prioritaires, 2 à Pau (Saragosse et Ousse des Bois : 6 200 habitants) et 2 à Bayonne (Les Hauts de Sainte Croix et Maubec-Citadelle : 5 200 habitants).

CRÉDITS DU BOP 147 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville	Cités éducatives	Cité de l'emploi de Pau	Quartiers d'été et chèques vacances	TOTAL
525 000 €	750 000 €	100 000 €	61 281 €	1 436 281 €

ZOOM SUR ZOOM SUR LA CITÉ ÉDUCATIVE DE BAYONNE



Après Pau en 2019, Bayonne a été labellisée Cité éducative en février 2022.

Le groupement d'intérêt public de Bayonne et du Pays Basque coordonne la cité et les crédits alloués, aux côtés des différents acteurs (mairie, éducation nationale, associations).

Ses 2 grands enjeux s'articulent autour de la mise en cohérence, du soutien et de l'amplification du partenariat et des actions éducatives, et autour de l'amélioration des conditions de la réussite scolaire, sociale et professionnelle des enfants et des jeunes.

En résumé :

- ✓ un financement de l'État à hauteur de 900 000 €, soit 300 000 € par an ;
- ✓ 3 000 élèves en REP concernés ;
- ✓ une trentaine d'actions sur l'année scolaire 2022/2023.

➤➤ ZOOM SUR LES QUARTIERS D'ÉTÉ 2022

16 associations ont été financées pour organiser plus de 300 événements pendant l'été.



Les activités déployées ont touché :

- ✓ 4 000 personnes des QPV ;
- ✓ dont 55 % étaient des jeunes filles / femmes ;
- ✓ et 67 % des jeunes de moins de 25 ans.

3.2 ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES

➤➤ UNE VIGILANCE SOUTENUE POUR LA SÉCURITÉ ET LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS

Les agents de l'inspection du travail sont particulièrement mobilisés sur :

- ✓ le risque de chute de hauteur ;
- ✓ la lutte contre le travail illégal ;
- ✓ la lutte contre la précarité.

Par ailleurs, le service de renseignements aux usagers concernant la réglementation en droit du travail a permis d'apporter plus de 12 000 réponses aux usagers (60 % par téléphone et 30 % par courriel).

La DDETS (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) a également instruit près de 5900 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles.

Les services du pôle travail ont obtenu la publication de l'index d'égalité professionnelle de la part de 281 entreprises.

➤➤ **ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ÉCONOMIQUE**

Dans le cadre des difficultés économiques du territoire, l'accompagnement de l'État a permis à plusieurs entreprises impactées par les crises économiques successives (COVID-19, conflit russo-ukrainien et coûts énergétiques) de rebondir en bénéficiant de dispositifs de soutien particulièrement puissants, permettant d'éviter une chute brutale et fatale de leur activité.

→ Malgré un plan de sauvegarde de l'emploi, l'activité concernant les terres rares d'une entreprise du Béarn a pu être sauvegardée par une autre entreprise des Pyrénées-Atlantiques permettant ainsi la reprise de plusieurs salariés et la continuité d'une activité unique en Europe.

➤➤ **ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT ET DES SALARIÉS AEDS**

Mission d'anticipation et développement des emplois et des compétences des salariés.

Désignation d'un Délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP), chargé d'accompagner et orienter les entreprises dans les multiples dispositifs.

Son rôle :

- ✓ sensibilise les dirigeants à l'anticipation des réorganisations à venir pour éviter les licenciements ;
- ✓ encourage les reconversions volontaires de salariés dont les postes sont menacés vers des métiers porteurs du bassin d'emploi (dispositif transitions collectives dit Transco).

Illustration d'actions soutenues :

Améliorer les pratiques des ressources humaines dans le secteur de l'hôtellerie-restauration à l'UMIH Béarn et Soule : cette action collective cofinancée et impliquant 7 TPE, a favorisé les échanges collectifs entre pairs et a donné lieu à un guide de bonnes pratiques.

Secteur Lacq-Pau-Tarbes : un programme de GPEC-T Pyrénées Indus' Compétences est décliné en 7 axes prioritaires sur 2022-2023.

➤➤ L'ANIMATION TERRITORIALE ET LES POLITIQUES TRANSVERSES

► *Expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »*

Un arrêté du 3 juin 2022 habilite le territoire de Pau à mettre en œuvre l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), après 2 ans et demi de travail partenarial et la mobilisation d'un important réseau d'acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale sur le territoire. L'objectif est de permettre l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée pour réaliser des travaux utiles localement, mais non réalisés par les employeurs locaux, par une entreprise à but d'emploi.

L'expérimentation porte sur les quartiers Foirail, Montpensier, Triangle et les Anglais.

Le comité local pour l'emploi projette de réinsérer dans le monde du travail 250 personnes en 4 ans : 50 % intégreront une Entreprise à But d'Emploi et 50 % retrouveront un emploi dans le marché « classique » grâce aux actions mises en place par ses partenaires.

L'entreprise à but d'emploi « ECLOZ » (créée en août 2022) accueille environ 30 salariés, soit environ 28 équivalents temps plein.

► *Insertion par l'Activité Economique (IAE)*

Mise en œuvre opérationnelle de l'instruction du 11 octobre 2021, concernant la réforme de l'IAE. Outre tout l'aspect d'information et d'explication quant aux modifications juridiques induites par cette nouvelle réglementation, les services de la DDETS ont procédé à :

- ✓ des contrôles sur l'auto-prescription, la triple exclusivité pour les entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- ✓ l'instruction de diverses dérogations et l'autorisation de nouveaux contrats (notamment CDI inclusion pour les séniors).

La DDETS a également joué un rôle d'appui et de soutien aux structures le nécessitant, notamment eu égard à la crise économique et ses répercussions. Les objectifs fixés par la feuille de route du préfet ont été atteints avec une augmentation du nombre de structures de l'IAE (+2 structures) et du nombre de salariés en IAE (+8,5 %).

3.3 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES



» LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

En 2022, l'Etat a continué à accompagner des collectivités lauréates du programme **Petites Villes de Demain** pour faciliter la construction des projets de territoire et leur traduction dans des conventions d'**opérations de revitalisation du territoire (ORT)**.

Une première convention ORT-Petites Villes de Demain a été signée en novembre 2022 avec la ville d'Oloron Sainte-Marie et la communauté de communes du Haut-Béarn.

EN CHIFFRES :

433 monuments historiques : 180 édifices civils, 164 édifices religieux, 47 sites préhistoriques et 38 édifices militaires ;

185 sites naturels protégés, dont 54 sites classés et 131 sites inscrits ;

15 sites patrimoniaux remarquables dont 6 ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Pau), 7 AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) et 2 PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ;

5 sites labellisés Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, la cathédrale Sainte-Marie de Bayonne, l'église de l'Hôpital-Saint-Blaise, la porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port, l'ancienne cathédrale Sainte-Marie à Oloron-Sainte-Marie et le sentier n° 7 d'Arrau à Ostabat-Asme ;

17 édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable ;

5 villes et pays d'art et d'histoire : Pyrénées Béarnaises, Orthez-Béarn des Gaves, Pau, Baie de Saint-Jean-De-Luz-Ciboure et Bayonne.

➤➤ ACTIONS MENÉES EN 2022 PAR L'UDAP :

► **Gestion des espaces protégés** : 7450 dossiers ADS (Application du Droit des Sols) instruits en 2022 (+ 33 % par rapport à 2021) dont 64 % de déclarations préalables, et 26 % de permis.



► Le **plan sécurité des cathédrales** est une des priorités du ministère de la Culture avec la mise en place de la M.I.S.S.A. (Mission Sécurité Sûreté et Accessibilité). La **Cathédrale Sainte-Marie de Bayonne** a fait l'objet d'un avis défavorable le 26 novembre 2020 par la commission de sécurité. De ce fait, l'UDAP64 se mobilise avec la CRMH (Conservation Régionale des Monuments Historiques) de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec le sous-préfet de Bayonne et le SDIS, pour engager les travaux nécessaires au renforcement de la sécurité de la cathédrale.

3.4 L'ACCOMPAGNEMENT PARTICULIER DE LA JEUNESSE

»» LE PÔLE INTÉGRATION INSERTION ACTIVITÉ VERS L'EMPLOI AVEC LA DDETS

Mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune avec l'appui des partenaires

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution ». Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

En vigueur à compter du 1er mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

Au cours de l'année 2022, 2 513 jeunes du département sont entrés dans ce dispositif.

»» LA PROTECTION DES USAGERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Le SDJES 64 (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) est garant de la sécurité des publics pratiquant une activité physique et sportive et des mineurs accueillis sur leurs temps de loisirs et de vacances en accueil de loisirs, séjour de vacances ou accueil de scoutisme. Cette mission s'exerce selon les axes suivants :

- ▶ le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives et des accueils collectifs de mineurs, notamment durant l'été dans le cadre de l'opération interministérielle vacances (OIV) ;
- ▶ les procédures et mesures de police administrative vis-à-vis des organisateurs et encadrants ;
- ▶ l'accompagnement et la formation des organisateurs et des professionnels.

EN QUELQUES CHIFFRES

Sur le secteur de l'animation :

- ▶ 61 accueils ont été contrôlés, dont 51 durant l'été (sur 688 accueils organisés durant l'été, soit 7,4 %) ;
- ▶ ces contrôles ont fait le plus souvent l'objet de rappels réglementaires sans injonction ni mesure de police administrative ;
- ▶ 14 signalements adressés au service, dont 2 liés à des infractions sexuelles commises par un encadrant du 64 qui fait l'objet d'une enquête administrative.

Sur le secteur du sport :

- ▶ 107 contrôles d'établissements effectués ;
- ▶ 4 établissements sur 10 ont fait l'objet d'un rappel réglementaire, dont 1 mise en demeure ;
- ▶ la saison estivale 2022 a été marquée par 3 accidents mortels en établissements (randonnée, équitation et kayak), qui ont fait l'objet d'une enquête administrative par le SDJES.

Au total, ce sont 12 agents du SDJES qui ont été mobilisés sur cette mission de police administrative sous l'autorité du préfet.

>> LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

En 2022, 490 jeunes volontaires des Pyrénées-Atlantiques ont participé au dispositif :

- ✓ 29 en février (Landes) ;
- ✓ 220 en juin (Charente, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Lot et Garonne, Vienne) ;
- ✓ 241 en juillet (Charente, Dordogne, Gironde, Deux-Sèvres, Lot et Garonne).



Deux séjours de cohésion ont été organisés au lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port avec des jeunes en provenance de six départements de Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ 196 jeunes ont été accueillis en juin ;
- ✓ 134 jeunes en juillet.

Le déploiement de la phase 2 du dispositif SNU (réalisation de la mission d'intérêt général) se poursuit également. Près de la moitié des jeunes volontaires engagés dans le dispositif SNU sont à ce jour investis dans une mission d'intérêt général.

3.5 L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS VERS LE SPORT

>> LE DISPOSITIF SPORT SANTÉ DANS LE DÉPARTEMENT

L'instance départementale de coordination pilotée par l'ARS et le SDJES, poursuit le déploiement de la stratégie régionale sport santé bien-être sur le département au travers de deux axes :

- ▶ la promotion de l'activité physique ;
- ▶ la lutte contre la sédentarité et le dispositif de prescription de l'activité physique pour la santé (PEPS).

2022 a vu de nouvelles labellisations de Maisons Sport Santé portant leur nombre à 11 et à une couverture qui tend à s'équilibrer sur le territoire.

La majorité de ces structures sont des piliers du dispositif du PEPS (prescription d'exercice physique pour la santé). Elles permettent l'évaluation complémentaire des activités « passerelle » et l'orientation du patient, en lien avec les médecins et le coordonnateur territorial.

Avec la participation des partenaires de l'instance départementale, une journée sport santé bien-être sera organisée en 2023.

Nombre de médecins prescripteurs	275
Nombre de prescriptions sur 2022	645
Nombre de structures et activités référencées (PEPS)	66 pour 119 activités

3.6 LES LANGUES RÉGIONALES

1ER DEGRÉ : 2022 EN CHIFFRES :

La langue basque :

- ✓ 77 sections immersives dans le primaire :
 - ▶ 24 dans l'enseignement public ;
 - ▶ 20 dans l'enseignement privé confessionnel ;
 - ▶ 33 dans le réseau des Ikastola (Seaska).

- ▶ Dans le primaire, 392 postes d'enseignants financés (environ 25,5 M€ annuels) pour enseigner la langue basque dans le public et le privé sous contrat. 81 % des communes avec école publique ont au moins une école publique bilingue. Sur l'ensemble des réseaux, 43 % des élèves suivent un enseignement dans cette langue (initiation comprise).

La langue occitane :

- ▶ Dans le primaire, 71 écoles publiques proposent un enseignement en langue occitane (bilingue ou renforcé) et l'État finance 65 postes d'enseignants (environ 4,2 M€ annuels) dans le public et le privé sous contrat.

2ND DEGRÉ : LVR OCCITAN SECTEUR PUBLIC :

Pour la rentrée scolaire 2022, l'enseignement de l'occitan en collèges, lycées et lycées professionnels représente **14,50 ETP** :

Ⓐ Collèges publics :

Option occitan : enseignement (facultatif) en occitan de 2 heures hebdomadaires. Pour la rentrée scolaire 2022/2023, 831 élèves suivent cet enseignement, 21 collèges sur les 49 du département le proposent.

Bilingue occitan : alternance entre des enseignements en occitan et en français. Cela se traduit par un enseignement dans la discipline occitan de 3 heures hebdomadaires par niveau et par un enseignement en occitan d'une discipline non linguistique (DNL) : histoire géographie ou mathématiques. Le bilingue est proposé dans 7 collèges, comptabilisant 188 élèves.

ⓑ Lycées publics :

Option occitan : enseignement (facultatif) en occitan de 3 heures hebdomadaires. Pour la rentrée scolaire 2022/2023, 25 élèves suivent cet enseignement, 4 lycées sur les 16 du département le proposent.

2ND DEGRÉ : LVR BASQUE SECTEUR PUBLIC :

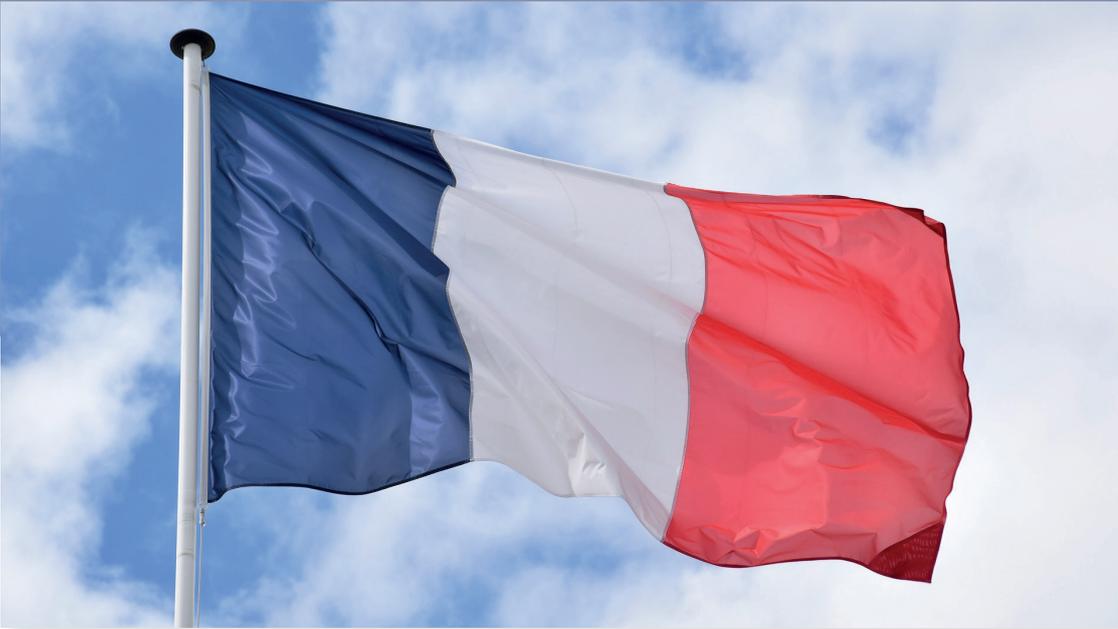
Pour la rentrée scolaire 2022, l'enseignement du basque en collèges, lycées et lycées professionnels représente environ **54 ETP** :

Ⓐ Collèges publics :

Option basque : l'enseignement optionnel repose sur un enseignement (facultatif) en basque de 2 heures hebdomadaires. Rentrée scolaire 2022/2023, 496 élèves suivent cet enseignement, 13 collèges sur 18 au Pays basque le proposent.

Bilingue occitan : alternance entre des enseignements en occitan et en français. Cela se traduit par un enseignement dans la discipline occitan de 3 heures hebdomadaires par niveau et par un enseignement en occitan d'une discipline non linguistique (DNL) : histoire géographie ou mathématiques. Le bilingue est proposé dans 7 collèges, comptabilisant 188 élèves.

Ⓑ Les 6 lycées publics proposent un enseignement bilingue en basque.



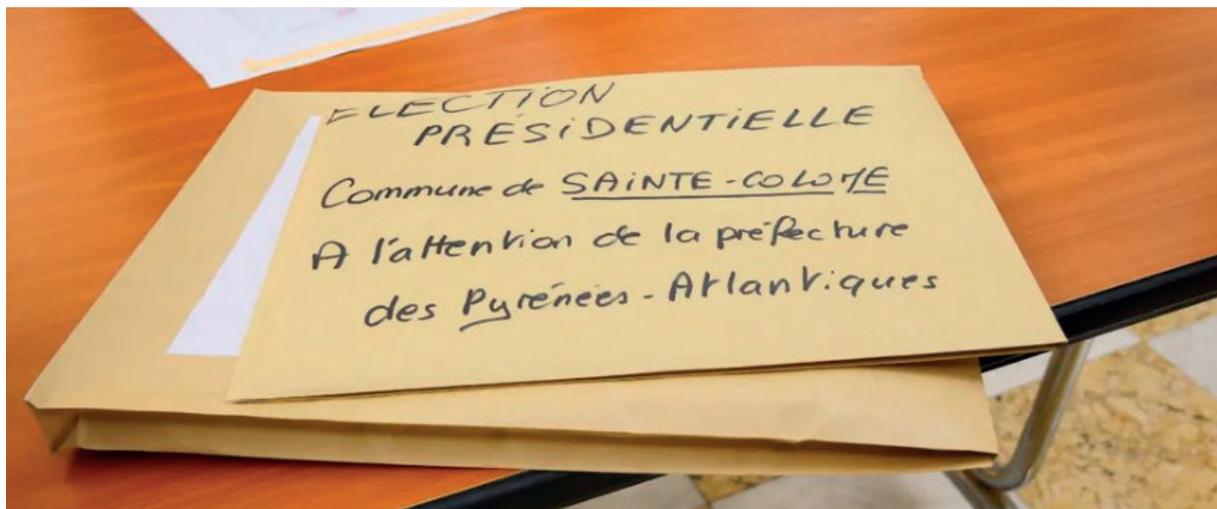
4. L'AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC

4.1 DES RELATIONS DE QUALITÉ AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

» L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Les 520 000 électeurs du département répartis dans 880 bureaux de vote ont été appelés à voter les 10 et 24 avril pour le scrutin présidentiel (12 candidats) et les 12 et 19 juin pour le scrutin législatif (6 circonscriptions et 65 candidats).

Pour ces 2 scrutins, un plan de secours a été établi en cas de défaillance du routeur (prestataire privé) pour l'expédition de la propagande électorale et en cas de cyberattaque pour la transmission des résultats. Ces plans n'ont pas été activés.



➤➤ LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET LE CONSEIL AUX ÉLUS

2022 EN CHIFFRES :

60 000 actes reçus ;

16 000 actes contrôlés ;

70 recours gracieux du préfet suivis d'effets et une trentaine de lettres pédagogiques adressées ;

Adhésion de 93 % des collectivités et leur groupement au programme de télétransmission des actes.

➤➤ LE SOUTIEN FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS

2022 EN CHIFFRES :

270 projets d'investissement soutenus par l'État (DETR, DSIL et FNADT) à hauteur de plus de 20 M€ ;

59 M€ de FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) versés aux collectivités.

»» LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La DDFiP (direction départementale des finances publiques) des Pyrénées-Atlantiques renforce son partenariat avec les collectivités locales dans un double objectif d'amélioration de la qualité des comptes et d'efficacité des processus financiers.

Ainsi, dans la perspective de la généralisation de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, la DDFiP 64 s'est mobilisée pour accompagner les collectivités locales volontaires à la bascule anticipée à cette nomenclature comptable. Ce sont ainsi près de 60 % des collectivités du département qui ont désormais adopté le référentiel M57 par anticipation dès 2022.

Parallèlement, la DDFiP 64 a signé 4 conventions de contrôle allégé en partenariat (CAP) en 2022 avec les collectivités du département. Témoins de la relation de confiance entre les services de l'ordonnateur et les comptables de la DDFiP, les CAP permettent, sur la base d'un diagnostic partagé, d'alléger les contrôles du comptable public et ainsi d'accélérer le délai de paiement des collectivités au bénéfice des fournisseurs.



Signature de la convention de CAP avec le Président de la CAPB

La DDFiP 64 a également promu en 2022 l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), obtenant l'accord de 6 collectivités des Pyrénées-Atlantiques.

EN RELATION AVEC LES COMMUNES ET PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS

Le **CODERST** (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) s'est réuni 11 fois et a étudié 44 dossiers.

La **CDNPS** (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites) s'est tenue 9 fois : 7 fois en formation « sites et paysage », 1 fois en formation « publicité » et 1 fois en formation « faune sauvage et captive ».

La **CDAC** (Commission départementale d'aménagement commercial) s'est réunie 5 fois.

Par ailleurs, 20 enquêtes publiques et 8 consultations du public ont été organisées par le bureau de l'aménagement de l'espace dans le respect des gestes barrières. Elles ont concerné les domaines des installations classées pour la protection de l'environnement, des plans de prévention risques inondation ou risques naturels et de l'utilité publique.

4.2 UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX SERVICES PUBLICS

»» LE DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME ANEF

La plateforme de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF) consiste à dématérialiser, pour les usagers comme pour les agents, tout ou partie des procédures de dépôt, d'instruction et de gestion des demandes de titres de séjour, avec l'objectif de dématérialiser l'ensemble des demandes de titre de séjour et d'accès à la nationalité française. Commencé en 2020, ce déploiement s'achèvera fin 2023/début 2024.

2022 EN CHIFFRES :

1822 demandes de titres de séjour ont transité par cette téléprocédure (contre 945 en 2021 et 145 en 2020). Cela représente un quart des demandes reçues en préfecture.

Les actions en faveur de la population étrangère :

Toutes nationalités confondues, les étrangers représentent 4,8 % de la population totale du département (environ 32 000 étrangers), chiffre inférieur à la moyenne nationale (6,4 %).

Au 31 décembre 2022, près de 10 000 étrangers bénéficient d'un titre ou d'une autorisation de séjour valide.

Les populations étrangères sont essentiellement concentrées sur les agglomérations de Pau, Bayonne, Sud-Pays-Basque et Mourenx.

2022 EN CHIFFRES :

7000 demandes de titres de séjour traités ;

1200 autorisations provisoires de séjour délivrées aux déplacés ukrainiens à partir de mars 2022 (700 autorisations + 500 renouvellements au bout de 6 mois) ;

100 refus de délivrance de titres ;

600 mesures d'éloignement prises (OQTF [obligation de quitter le territoire français], réadmission, interdiction du territoire, assignation à résidence) ;

240 recours déposés devant les juridictions (+ 34 % par rapport à 2021) - 85 % des contentieux gagnés par l'Etat.

>> LA POURSUITE DE LA CONSTITUTION DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ À LA DDFIP DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Le **nouveau réseau de proximité**, initié en 2021 et qui se terminera en 2023, vise à améliorer les prestations offertes par la direction générale des finances publiques (DGFIP) en matière d'accompagnement et de conseil de ses usagers et partenaires (particuliers, professionnels ou collectivités locales), tout en assurant une meilleure relation de proximité.

En ce sens, plusieurs regroupements de structures ont été opérés en 2022 au sein de la DDFIP 64 pour accroître l'efficacité des services.

1er septembre 2022 : création du service départemental des impôts fonciers (SDIF)

Il regroupe désormais dans un service unique l'ensemble des missions foncières, cadastrales et topographiques du département, auparavant exercées par le centre des impôts fonciers et les services des impôts des particuliers. Le pilotage unique de ces missions complémentaires doit générer un meilleur service au profit des usagers :

- ▶ suivi optimisé ;
- ▶ procédures harmonisées ;
- ▶ renforcement du lien fonctionnel entre les missions topographiques et fiscales.

La mise en place du SDIF accompagne en outre la transformation numérique des missions foncières (« Gérer Mes Biens Immobiliers » sur impots.gouv.fr), qui met à disposition de nouveaux services pour les usagers.

Enfin, le déploiement des **Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL)** se poursuit dans le département, avec la nomination d'un nouveau conseiller en charge de la ville de Bayonne et de la communauté d'agglomération du Pays basque.

Les CDL sont entièrement dédiés au conseil aux collectivités locales, comme par exemple l'appui à la confection des budgets, la réalisation d'analyses financières, l'aide au financement de projets, le soutien en matière de fiscalité directe locale, l'optimisation du recouvrement ou encore l'accompagnement dans la mise en œuvre de projets innovants (dématisation, outils numériques, réingénierie des processus financiers).

➤➤ **LA PRÉFECTURE OBTIENT LE LABEL QUAL-E-PREF**

Depuis plus de quinze ans, la préfecture est engagée dans une démarche qualité qui place l'utilisateur au cœur du dispositif.

C'est dans ce cadre que le cabinet d'audit SOCOTEC a décerné le label Qual.e.pref à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le 6 octobre 2022.

Ce label témoigne de l'investissement des équipes afin de garantir un haut niveau de qualité de services et de relation à l'utilisateur.

Pour cela, la préfecture a validé avec succès deux modules :

- ▶ le module général « relation générale avec l'utilisateur » ;
- ▶ le module complémentaire « communication d'urgence en cas d'événement majeur ».

Chaque module est décliné en **engagements de service**. Ils représentent la promesse faite à l'utilisateur d'un certain niveau de prestation. Ils définissent également les moyens et actions à mettre en œuvre par les services pour parvenir aux objectifs, ainsi que les moyens de contrôle et de preuve du respect de ces engagements.

La démarche a été organisée en plusieurs séquences :

1ère phase - diagnostic :

Des groupes de travail organisés par thématique ont réalisé un état des lieux pour mesurer les écarts par rapport aux objectifs à atteindre ;

2ème phase - plan d'actions :

Au regard du diagnostic, des actions ont été définies, selon un cadencement de réalisation ;

3ème phase - mise en œuvre :

Mise en œuvre du plan d'actions par les services ;

4ème phase - un audit interne :

Il a permis d'évaluer le dispositif mis en place et de détecter les pistes de progrès, puis de procéder aux ajustements nécessaires ;

5ème phase - l'audit de labellisation :

Il a été mené par SOCOTEC, le 30 septembre 2022.

Le rapport d'audit a notamment souligné 17 points forts, parmi lesquels :

- ✓ la bienveillance et le professionnalisme des agents d'accueil ;
- ✓ le traitement des courriels grâce à un nouveau logiciel « e-usager » ;
- ✓ l'accompagnement des usagers en PAN (point d'accueil numérique) augmenté, appelé PAN + ;
- ✓ l'astreinte communication partagée entre les agents de la préfecture et les DDI (directions départementales interministérielles).

ZOOM SUR **DE NOUVELLES INFORMATIONS EN LIGNE** **CONCERNANT LA DDETS :**

Dans le cadre du nouveau plan de communication « Droits des femmes » voulu par la préfecture, la rubrique de la DDETS présente sur le site internet a été entièrement repensée et finalisée à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2022.

Une section « Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes » a été créée et propose tant des outils que des supports d'information aux professionnels comme au grand public sur plusieurs thématiques :

- ▶ lutte contre les violences ;
- ▶ égalité professionnelle ;
- ▶ communication/actualité.

DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX **DE LA PRÉFECTURE**

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui des outils parmi d'autres, indispensables pour diffuser et développer la communication publique.

Déjà présents sur Facebook, Twitter et Instagram, les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques créent leur compte sur le réseau social LinkedIn en octobre 2022.

Pour s'informer sur l'action de l'État et les dispositifs mis en place dans le département des Pyrénées-Atlantiques et découvrir les offres d'emploi et de stages, abonnez-vous !

En 2022, une charte de modération des réseaux sociaux a également été rédigée et diffusée sur les réseaux sociaux et le site internet des services de l'État dans le département. La charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés des comptes Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram du préfet des Pyrénées-Atlantiques et aux utilisateurs de ces réseaux sociaux les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes. Chaque utilisateur, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec les comptes des réseaux sociaux du préfet, accepte sans réserve cette charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à la respecter.

Pour être informés des actualités du préfet et des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques, suivez-nous sur les réseaux sociaux : **@prefet64**



4.3 UN SERVICE PUBLIC EN ROUTE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

➤➤ **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE 6000 M2 DE BUREAUX SUR LA CITÉ ADMINISTRATIVE**

Le secrétariat général commun des Pyrénées-Atlantiques a conduit une opération de rénovation énergétique de 6000 m² de bureaux implantés sur la cité administrative de Pau.

Cette opération vise à atteindre dès 2023 l'objectif 2050 de réduction de 60 % des consommations d'énergie issu du décret tertiaire de la loi ELAN. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale bas-carbone portée par le Gouvernement.

Le montant de l'opération (3,5 M€) a été pris en charge au titre du plan de relance. Il comprend le changement des 200 fenêtres du bâtiment, l'isolation de la façade et des murs pignons, le remplacement du système de chauffage et le raccordement au réseau de chaleur de la ville de Pau.



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

2 rue Maréchal Joffre - 64 024 Pau CEDEX

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

05 59 98 24 24

